

Orientation 1 Prendre soin des paysages

Orientation 1 Prendre soin des paysages

"Les paysages confèrent au parc national du Mercantour une part essentielle de son caractère. Résultat du croisement des facteurs naturels et humains, ils sont en perpétuelle évolution et reflètent l'histoire des lieux. L'objectif n'est pas de les figer mais d'accompagner leur évolution en préservant la biodiversité et les grands équilibres entre occupations du sol, garants de la qualité paysagère.(...)"

Les paysages sont aussi la clé d'entrée préconisée aux questions d'usage des sols. Leur lecture permet une vision dynamique des évolutions passées, en cours et à venir. Le travail sur les paysages, réalisé en amont de la finalisation des projets, plans et programmes, permet d'éclairer les décisions à prendre en matière d'aménagement."

Mesure 1 Intégrer les enjeux paysagers dans une démarche de territoire

La préservation des paysages passe de façon incontournable par l'information, la sensibilisation, la formation de tous les intervenants de l'aménagement du territoire, collectivités, services techniques, acteurs économiques, habitants. La confrontation des points de vue facilite l'appropriation des enjeux paysagers et l'émergence de projets d'aménagements concertés.

Dans cette perspective, un observatoire du paysage sera mis en place, afin de disposer d'un outil d'analyse des transformations du paysage et de réflexion prospective. Un tel observatoire permettra de sensibiliser les populations et les acteurs locaux à l'évolution des paysages en fonction des pratiques et des usages et mettra en évidence leur intérêt culturel et historique. Un guide sur les pratiques favorisant une qualité paysagère du territoire sera également réalisé.

Par du conseil, de l'assistance technique et des « porter à connaissance », les communes bénéficieront d'un accompagnement sur :

- l'intégration d'un volet paysager dans les documents d'urbanisme, avec une attention particulière au maintien des équilibres entre zones urbanisées, agricoles et forestières ;
- l'application de préconisations en matière de paysage dès la conception de nouveaux projets d'aménagements et d'infrastructures, puis tout au long de la réalisation.

La richesse des paysages du parc sera valorisée par le biais d'une politique d'animation et de communication sur des supports médiatiques variés à partir, notamment :

- d'ateliers du paysage à destination des habitants ;
- d'expositions, de circuits d'interprétation, de publications et de festivals.

Rôles de l'établissement public du parc	Contributions attendues des communes adhérentes	Principaux autres partenaires à associer
<ul style="list-style-type: none">· impulse la création d'un observatoire· s'implique dans la médiation territoriale· apporte un appui technique aux communes lors de la révision de documents d'urbanisme· communique sur l'identité des paysages	<ul style="list-style-type: none">· participent à l'observatoire· intègrent les enjeux paysagers dans les documents d'urbanisme	Habitants, groupements de communes, Pays, Département, Région, services de l'Etat, ONCFS, CRPF, acteurs économiques, associations culturelles, patrimoniales, écomusées, scientifiques, paysagistes

Orientation 1 Prendre soin des paysages

La mesure 1 s'applique à l'ensemble de l'aire d'adhésion.

Mesure 3 Maintenir les paysages ouverts en vallée

"A basse altitude, les paysages ouverts ont été créés par l'homme, qui a défriché puis entretenu les rares espaces plats. Souvent, il a aménagé des restanques pour étendre la surface cultivable. La fermeture de ces paysages par la reconquête forestière spontanée altère la qualité de vie des habitants, l'attractivité touristique et le potentiel agricole du territoire. Le maintien d'espaces ouverts dépend de la vitalité des activités agricoles et de la volonté de limiter les extensions du bâti.(...)

Le maintien des paysages ouverts en vallée pourra être recherché à travers des actions concrètes réalisées sur le terrain, dont :

- la sensibilisation sur les outils disponibles pour l'entretien des espaces ouverts : techniques d'entretien et de débroussaillage, conseils juridiques, aides disponibles, rôle des activités agricoles... "

Rôles de l'établissement public du parc	Contributions attendues des communes adhérentes	Principaux autres partenaires à associer
<ul style="list-style-type: none">· sensibilise sur les enjeux de l'ouverture des paysages.· soutient les opérations exemplaires· conseille sur la prise en compte des espaces ouverts	<ul style="list-style-type: none">· favorisent l'émergence des actions concrètes· mènent une politique foncière volontariste	Groupements de communes, chambres d'agriculture, services de l'Etat, représentants locaux de la profession agricole
La mesure 3 s'applique préférentiellement aux espaces ouverts en vallée de l'aire d'adhésion, repérée sur la carte des vocations.		

Mesure 7 Requalifier les cols routiers, notamment les cols transfrontaliers

"La requalification et la valorisation des cols routiers seront entreprises, dans un esprit de renaturation, notamment par la mise en oeuvre des actions suivantes :(...)

- définition et implantation d'équipements identitaires : signalétique, espaces d'interprétation."

pages 80 à 87

Référence ID de l'article : #1982

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2013-11-04 16:33